

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

N° 00006-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Le Conseil,

Vu le compte administratif (sections investissement et exploitation) du budget annexe 04 des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour l'exercice 2024,

Vu le mémoire de la Directrice générale du Centre d'Action sociale de la Ville de Paris, au titre de son budget annexe des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Délibère

Article 1 : Le compte administratif 2024 pour le budget annexe des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est approuvé sur les bases suivantes :

A) SECTION D'INVESTISSEMENT

Titres émis en 2024	2 253 135,23 €
Mandats émis en 2024	1 950 010,65 €
Résultats de l'exercice 2024 (excédent)	+ 303 124,58 €

B) SECTION D'EXPLOITATION

Total des charges	23 241 897,47 €	Total des produits	19 353 488,73 €
Excédent	0 €	Déficit	3 888 408,74 €
TOTAL	23 241 897,47 €	TOTAL	23 241 897,47 €

Article 2 : La présente délibération sera transmise au Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

La Présidente

Léa FILOCHE

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 075-267500049-20250617-CA_2025_06_06D-DE

1-20000M



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00006 -2

SÉANCE DU 17 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Le Conseil,

Vu la délibération n°4 du 21/12/2023 fixant le budget annexe 04 pour l'exercice 2024,

Vu les délibérations n°09 du 21 mars 2024, n°03 du 14 octobre 2024 et n°03 du 20 décembre 2024 portant modification du budget

Vu la délibération n°6 approuvant le compte administratif (sections investissement et exploitation) et son affectation pour l'exercice 2024,

Vu les tableaux de détermination et d'affectation des résultats de l'exercice 2024 annexés à la présente délibération,

Vu le mémoire de la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Délibère

Article 1

L'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée conformément au ci-dessous tableau, complété par le tableau annexé à la présente délibération.

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

-3 888 408,74 €

B Résultats antérieurs reportés

-2 671 903,81 €

C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)

-6 560 312,55 €

Affectation du résultat de fonctionnement (C)

Affectation en réserve en investissement

-

<u>Affectation en réserve de compensation du déficit de fonctionnement</u>	-
<u>Report en fonctionnement</u>	-6 560 312,55 €
Résultat d'investissement	
<u>D Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	
Résultat de l'exercice	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
Résultat cumulé :	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
RAR en dépenses	
RAR en recettes	
Excédent/Besoin de financement de la section d'investissement = F = D + E	

Article 2

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale
 Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente
 du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE